

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 décembre 2017 à 18 heures
Salle du Conseil municipal

L'an deux mil dix-sept le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Olivier Maillet, Yannick Dirou, René Le Saout, Alexia Créach, Brigitte Siredey, Yann Caroff, Marie-Rose Créach, Anne Diraison.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jacky Prigent (procuration à Mme Marie Rose Créach), M. Jean-Claude Bodilis (procuration à M. Yannick Dirou).

ABSENTS : Messieurs Alain Glidic, David Tanguy.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Yannick DIROU

COMPTE RENDU

- 1- Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2017 a été adopté à la majorité par 10 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) ;
- 2- Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

Délibération n° 2017-066

Modification statutaire du Syndicat d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Délibération n° 2017-067

Indemnité de gestion allouée au Comptable du Trésor

Décide, après en avoir délibéré par 6 voix pour, 3 contre (Mme Anne Diraison, M. Yann Caroff, M. Olivier Maillet) et 2 voix pour le maintien de l'indemnité à 100 % (M. Cabioch Guy, Mme Siredey Brigitte) :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Maryse GUENNEC, Comptable du Trésor.

Délibération n° 2017-068**Mise à jour des règlements d'utilisation des salles communales : TI AR REYAOUNK (Salle des jeunes)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le présent règlement intérieur TI AR REYAOUNK (Salle des jeunes) à l'unanimité.

Délibération n° 2017-069**Mise à jour des règlements d'utilisation des salles communales : TI ENEZ VAZ (Maison des associations)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le présent règlement intérieur TI ENEZ VAZ (Maison des associations) par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison).

Délibération n° 2017-070**Mise à jour des règlements d'utilisation des salles communales : KER ANNA (Salle polyvalente)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le présent règlement intérieur KER ANNA (Salle polyvalente) par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison).

Délibération n° 2017-071**Tarifs communaux 2018**

Cantine	
- de 4 ans	2,00
+ de 4 ans	2,80
Photocopie et tirage imprimante	
A 4	0,20
A 3	0,40
Concession cimetière	
15 ans	105,00
30 ans	155,00
50 ans	255,00
Columbarium + prix concession	555,00
Caveau	1555,00
Matériels	
Tracto ou tracteur avec remorque - l'heure H.T.	60,00
Employé pour travaux divers - l'heure H.T.	40,00
Compresseur (à titre exceptionnel) la journée	50,00
Eau et assainissement	
Branchement eau	650,00
Branchement assainissement	800,00
Contrôle raccordement assainissement	150,00
Frais d'ouverture ou fermeture service de l'eau	30,00
Frais de facturation intermédiaire	15,00
Remplacement compteur d'eau à la demande de l'abonné	80,00
Abonnement eau	41,00
Eau m3	1,82
Assainissement m3	1,80
Tracto - l'heure TTC	72,00
Employé - l'heure TTC	48,00

Droits de place

Terrasses	53,00 le m ² /an
Marché	1€ le ml

Locaux (location annuelle)

Crédit maritime	600,00
SARL Fret	1700,00
Infirmier Ker Anna	750,00
Podologue	80,00
Esthéticienne	80,00

Salles communales

Ti Enez Vaz Expositions (semaine)	100,00
Ti Enez Vaz Réunions (jour)	100,00
Salle Ker Anna (jour)	100,00
Table + 4 chaises (ajout du temps passé des employés si livraison)	2,00

Redevance Phare

Enfant (6 à 11 ans) individuel	1,50
Adulte individuel	2,50

Redevance Terrain d'hébergement (par nuitée)

Emplacement	2,50
Enfant (6 à 11 ans)	1,00
Adulte	2,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs communaux 2018 tels qu'indiqués ci-dessus par 10 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison).

Délibération n° 2017-072
Ajout aux tarifs communaux 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la possibilité de facturer le bitume utilisé ainsi que le temps passé par les employés communaux pour réparer les fouilles en chaussée réalisées par des entreprises privées, par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison).

Délibération n° 2017-073
Gestion du jardin Georges Delaselle : décision d'ester en justice

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison), M. Olivier Maillet s'étant retiré de la salle lors des débats et n'ayant pas pris part au vote, décide de confier au cabinet Flamia-Prigent pour ester en justice afin que la gestion du jardin Georges Delaselle soit confiée à la Commune de l'Île de Batz.

La séance est levée à 19 heures 46
Le Maire, Guy CABIOCH.

*Tout va bien
CABIOCH*

[Signature]

